

RESTRUCTURATION DES ACTIVITES DE SOIN MEDICAUX ET DE READAPTATION DE L'HOPITAL NORD DE BAVILLIERS (90)

Notice d'accompagnement au
formulaire CERFA 14734*04 /
Annexe 8

FICHE DE SYNTHÈSE

Restructuration des activités de soins médicaux et de réadaptation de l'hôpital nord de Franche-Comté à Bavilliers (90)

		100, route de Moval CS 10499 TREVENANS		
	Jérôme PORTE			
		03.84.98.31.24		Jerome.porte@hnfc.fc

VOS CONTACTS EODD

Responsable de projet	Sarah BADR s.badr@eodd.fr 06.98.29.64.39	
Supervision	Nelly SOLLIER	
Libération	David BERGERON	
		Agence de Lyon contact@eodd.fr Tél : 04.72.76.06.90

CONTRAT EODD N° P09560.03

Date	Indice	Modifications
20/03/2025	1	Édition finale

SOMMAIRE

Introduction	4
1. Présentation du site d'accueil du projet	6
1.1 Localisation du site	6
1.2 Photographies du site	9
2. Présentation du projet	12
2.1 Plans	12
2.2 Insertion urbaine du projet	14
2.2.1 Compatibilité avec les documents d'urbanisme	14
2.2.1.1 PLU de Bavilliers	14
2.2.1.2 Le SCOT du Grand Belfort	15
2.3 Développement durable et démarches de certifications environnementales	16
2.3.1 Objectifs de certifications et démarche chantier faibles nuisances	16
2.3.2 Insertion urbaine et qualité paysagère du projet	16
3. Diagnostic environnemental synthétique	17
3.1 Synthèse des enjeux environnementaux	17
3.2 Thématiques à enjeu environnemental	21
3.2.1 Milieux naturels	21
3.2.1.1 Zonages du patrimoine naturel	21
3.2.1.2 Résultats du pré-diagnostic écologique	24
3.2.1.3 Prospectives	25
3.2.2 Contexte patrimonial et archéologique	26
3.2.3 Autres thématiques à enjeu modéré	27
4. Effets sur l'environnement et mesures	27
4.1 Phase chantier	27
4.2 Phase exploitation	30
5. Autoévaluation	32
6. Annexes	33

TABLEAUX

Tableau 1 : Comparaison des caractéristiques des surfaces de stationnement (hors 2 roues motorisés et vélos) à l'état projet et à l'état initial

6

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux et orientations environnementales

17

Tableau 3 : Synthèse des enjeux écologiques identifiés lors du pré-diagnostic	24
Tableau 4 : Synthèse des mesures en phase chantier	28
Tableau 5 : Synthèse des effets en phase exploitation.....	30

FIGURES

Figure 1 : Extrait du plan de masse projet zoomé (source : Dossier APD - décembre 2024)	5
Figure 2 : Vue aérienne du site et délimitation des aires d'études immédiate (périmètre opérationnel) et rapprochée.....	6
Figure 3 : Localisation du projet sur fond IGN	7
Figure 4 : Localisation du projet et du réseau hydrographique	8
Figure 5 : Plan de situation et des abords du projet (vue aérienne)	9
Figure 6 : Photographies de l'aire d'étude immédiate (source : EODD – juillet 2024).....	11
Figure 7 : Localisation des prises de vue	11
Figure 8 : Extrait du plan de masse projet zoomé (source : Dossier APD - décembre 2024)	12
Figure 9 : Extrait du plan des aménagements paysagers (source : Dossier APD - décembre 2024).....	13
Figure 10 : Zonage du PLU de Bavilliers (source : PLU de Bavilliers - 2015)	14
Figure 11 : Extrait du PADD de Bavilliers (source : PADD - PLU)	15
Figure 12 : Localisation des zonages d'inventaires à l'échelle de l'Aire d'étude éloignée (AEE)	22
Figure 13 : Localisation des zones humides avérées issue de l'inventaire régional (source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté).....	23
Figure 14 : Cartographie des enjeux écologiques globaux (source : pré-diagnostic écologique – EODD - 2024)	25
Figure 15 : Zone de présomption de prescriptions archéologiques concernant la commune	27

Introduction

Le présent document d'accompagnement constitue l'annexe n°8 au formulaire CERFA 14734*04. Il vise à préciser dans un premier temps les enjeux environnementaux présents sur le site d'étude localisé sur la commune de Bavilliers (90). Dans un second temps, seront présentés les impacts potentiels du projet et les mesures mises en œuvre pour les atténuer.

Le projet fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale au titre de la rubrique 41 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement :

« Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs :

41.a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités de plus »

Le projet consiste en la réhabilitation d'une partie des activités de l'hôpital nord de Franche-Comté. Si ce projet nécessite des travaux et constructions au sens de la rubrique 39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, il ne crée pas une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m². Aussi, le projet n'est pas soumis à cette rubrique.

Le projet consiste en la réalisation de travaux de restructuration des activités de soins médicaux et de réadaptation de l'hôpital nord de Franche-Comté. Il nécessite la création d'extension au nord du site, près de la parcelle anciennement occupée par le foyer Marcel Braun, en cours de démolition.

La surface utile totale aménagée sera de 4 370,39 m² (3 425,26 m² créée et 945,13 m² réhabilitée) pour une surface de plancher de 6 590 m² (5 264 m² créée et 1 326 m² réhabilitée).

Le projet complètera l'offre de stationnement pour les véhicules en créant une nouvelle poche de stationnement de 2 400 m², en continuité du parking existant. Elle comprendra 100 places de stationnement ouvertes au public (89 créées et 11 déplacées), dont :

- 5 places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- 18 places réservées (dépose minute, parking courte durée) ;
- 2 places logistiques pour les services funéraires.

Conformément aux dispositions du PLU, le projet prévoit la création de places de stationnement dédiées aux deux-roues non motorisés. Deux locaux vélos seront créés, un pour les usagers et visiteurs (59,5 m²) et un pour le personnel (120 m²).

Le projet est situé en zone Ube du PLU de Bavilliers, destinée à l'accueil d'équipements publics. Le secteur est majoritairement constitué d'espaces bâtis, d'une friche et de zones végétalisées, composées de bosquets et d'alignements d'arbres. Ces zones végétalisées marquent une continuité avec les zones naturelles au nord et à l'est du site et s'inscrivent dans la trame verte à l'échelle locale.

L'organisation générale du réseau routier concorde avec la nature de la future activité du site. La circulation sur le site sera optimisée de manière à faciliter les différents flux (patients, personnel, service funéraire et logistiques), avec un accès principal au nord, depuis la rue Alfred Engel et un accès technique à l'ouest, par la route de Froideval.

Les plans qui suivent détaillent la programmation, les aménagements paysagers et le stationnement prévu sur le site :



Figure 1 : Extrait du plan de masse projet zoomé (source : Dossier APD - décembre 2024)

Tableau 1 : Comparaison des caractéristiques des surfaces de stationnement (hors 2 roues motorisés et vélos) à l'état projet et à l'état initial

	PLACES DE STATIONNEMENT
État initial	171 places
État projet	271 places
État initial vs état projet	+ 100 places par rapport à l'état initial

1. Présentation du site d'accueil du projet

1.1 Localisation du site

Le site d'étude est localisé sur la commune de Bavilliers (90) et plus exactement à l'est du territoire. Il se situe entre la rue Alfred Engel au nord, le canal de Montbéliard à l'ouest, un secteur bâti au sud et un boisement à l'est.



Figure 2 : Vue aérienne du site et délimitation des aires d'études immédiate (périmètre opérationnel) et rapprochée

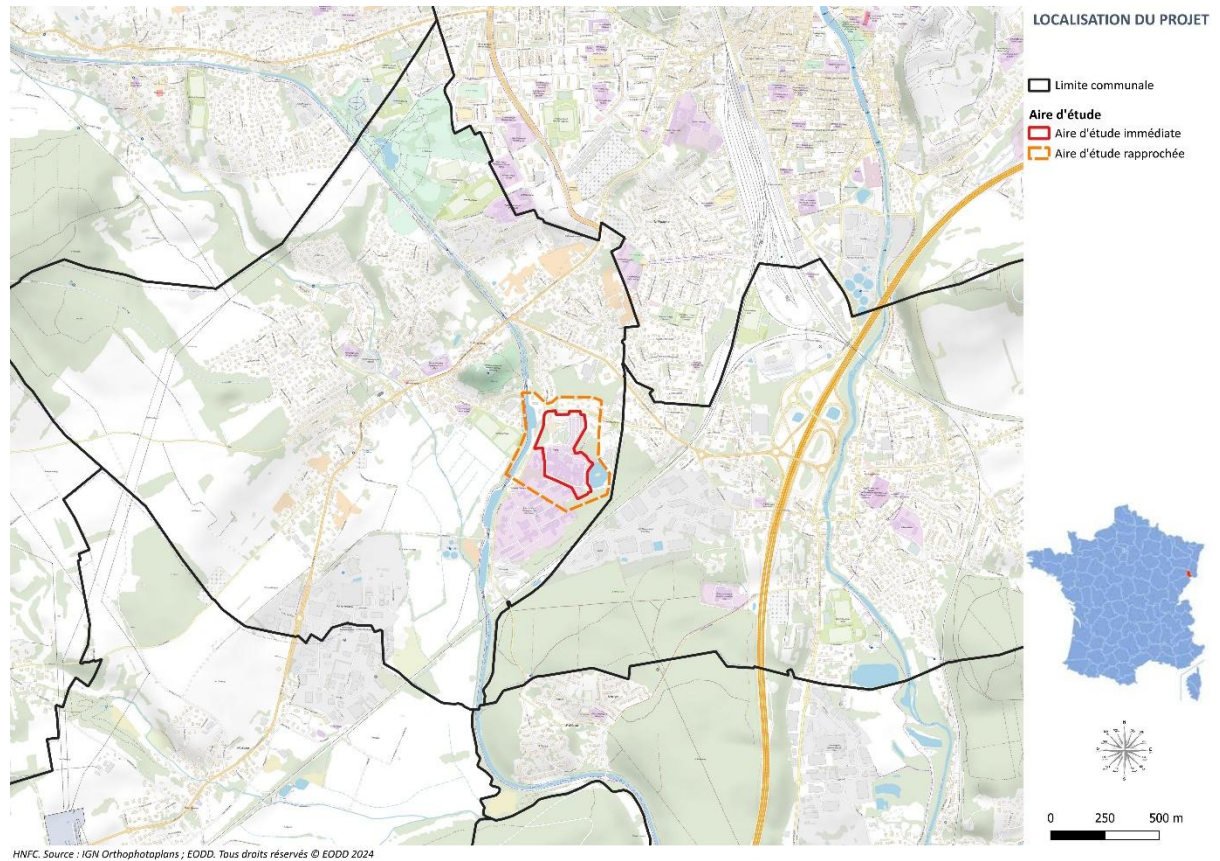


Figure 3 : Localisation du projet sur fond IGN

Concernant le réseau hydrographique, le canal de Montbéliard est situé à moins de 100 m à l'ouest de l'aire d'étude immédiate. La carte ci-dessous illustre ces propos.



Le site était occupé par l'ancien foyer Marcel Braun, et, est actuellement en friche à la suite de la démolition du bâtiment. Un parc de stationnement aérien est déjà présent.

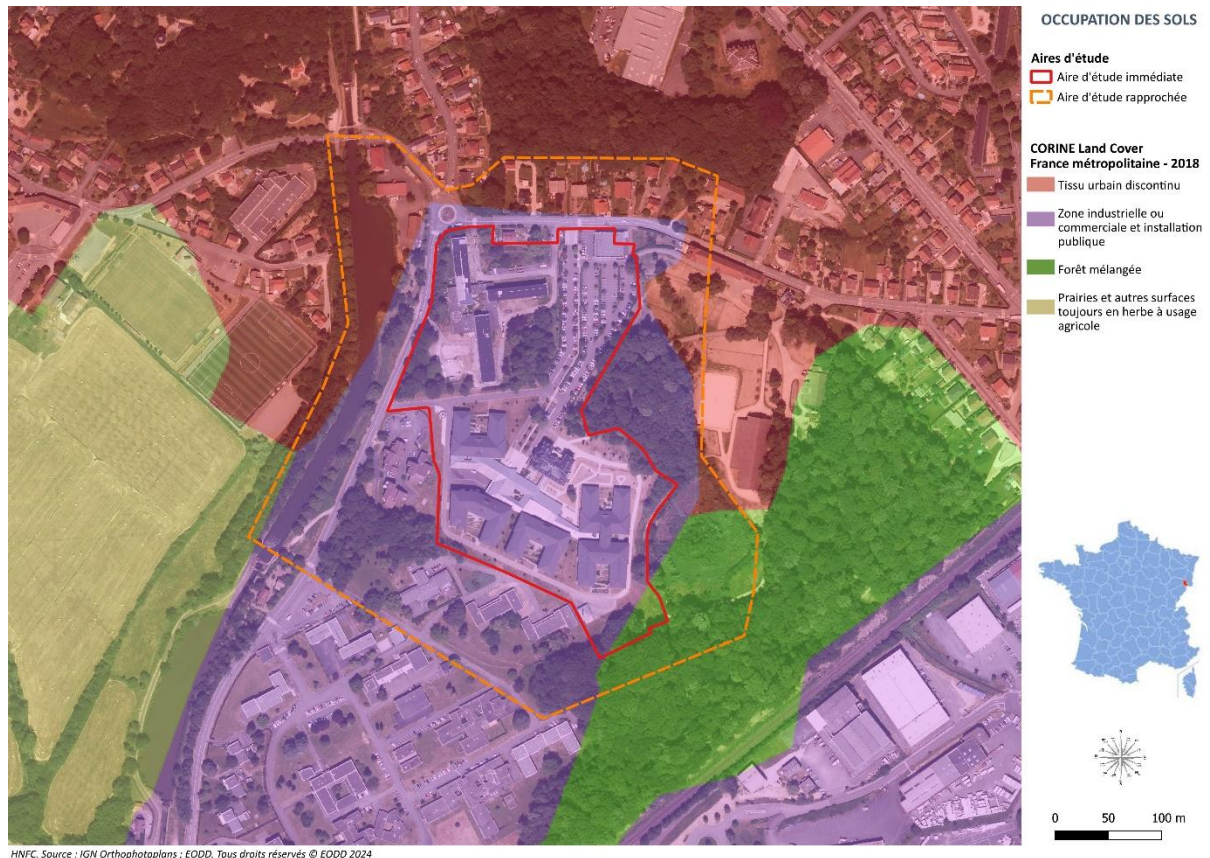


Figure 5 : Plan de situation et des abords du projet (vue aérienne)

1.2 Photographies du site

Les éléments suivants constituent un reportage photographique du périmètre du projet de restructuration du centre de soins et de réadaptation. Les photographies sont géolocalisées sur la carte ci-après :







Figure 6 : Photographies de l'aire d'étude immédiate (source : EODD – juillet 2024)



Figure 7 : Localisation des prises de vue

2. Présentation du projet

2.1 Plans

Le projet prévoit la restructuration de l'activité de soins médicaux et de réadaptation du l'hôpital Nord, intégrant la réhabilitation des bâtiments existants en R+1 et la construction neuve de quatre maisons également en R+1.

Ces constructions seront accompagnées de l'aménagement de 271 places de stationnement (dont 171 déjà existantes en surface (en blanc à l'est) et 89 nouvelles places en surface et 11 déplacées (en gris, à l'ouest)).



Figure 8 : Extrait du plan de masse projet zoomé (source : Dossier APD - décembre 2024)

Le projet de construction prévoit également des aménagements paysagers notamment au droit du parkings.



PLANTATIONS	CLOTURES SERRURERIES	SOLS BORDURES MACONNERIES
ARBRE REMARQUABLE ARBRE TIGE OU CEPEE GRAND DEVELOPPEMENT ARBRE CEPEE MOYEN DEVELOPPEMENT ARBRE CEPEE POUR NOUE PAYSAGERE ARBRE / BOISEMENT EXISTANT MASSIFS ARBUSTES GRAMINEES VIVACES H : 1m / 1.20m MASSIFS ARBUSTES GRAMINEES VIVACES H : 0.50m / 0.70m PLANTES HELOPHYTES POUR NOUES GAZON / PRAIRIE GAZON RENFORCE VOIE POMPIERS ZONE VERTE HORS PERIMETRE EN OPTION: TRAITEMENT MINIMAL GAZON ET NETTOYAGE BOISEMENTS	CLOTURE BARREAUDAGE h: 2m GANIVELLES h: 0.50m MAIN COURANTE h: 1m	ENROBE DALLES DRAINANTES JOINTS GAZON DALLES DRAINANTES JOINTS GRAVIER - PMR BETON MICRO-DESACTIVE ET DALLAGE PIERRE NATURELLE BETON MICRO-DESACTIVE BANDE STERILE DALLES 50x50 BORDURE BETON BLOC ROUES BASTINGS BOIS MUR BETON EMMARCHEMENTS

Figure 9 : Extrait du plan des aménagements paysagers (source : Dossier APD - décembre 2024)

2.2 Insertion urbaine du projet

2.2.1 Compatibilité avec les documents d'urbanisme

2.2.1.1 PLU de Bavilliers

La dernière évolution du PLU de Bavilliers est une modification simplifiée, approuvée par une délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2018.

Une modification du PLU est en cours. L'enquête publique s'est déroulée du 7 au 26 octobre 2024. La commune prévoit d'approuver définitivement son PLU prochainement. La nouvelle version n'est pas encore disponible.

La parcelle cadastrale concernée par le projet (AI 122) se situe en zone Ube, zone urbaine destinée à l'accueil d'équipements publics et d'intérêt collectif. Sur ce secteur, l'emprise au sol n'est pas règlementée.

Le PLU identifie également un Espace Boisé Classé (EBC) à l'est du site, au sein de l'AER.



Figure 10 : Zonage du PLU de Bavilliers (source : PLU de Bavilliers - 2015)

En termes de stationnement, le PLU prévoit : « Pour les bâtiments à usage autre que d'habitation, le nombre des emplacements de stationnement doit répondre aux besoins de l'opération. Il est exigé au minimum :

- Pour les activités autorisées : 1 place par tranche entière de 50m² de surface de plancher créée. »

L'ensemble de la commune est concerné par une Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA).

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU de Bavilliers met en avant trois axes majeurs :

- la protection des espaces agricoles et naturels ;
- la densification et l'urbanisation équilibrée du centre-ville ;
- l'affirmation de la commune en tant que pôle structurant de l'agglomération belfortaine.

Le projet de restructuration de l'activité de soins et de réadaptation de l'hôpital nord de Bavilliers s'inscrit dans la lignée de plusieurs sous-axes du PADD actuellement en vigueur :

- conserver le végétal dans la ville et les espaces naturels périphériques, notamment en protégeant les espaces boisés ;
- amélioration du cadre de vie

- affirmer l'existence d'un pôle de santé.

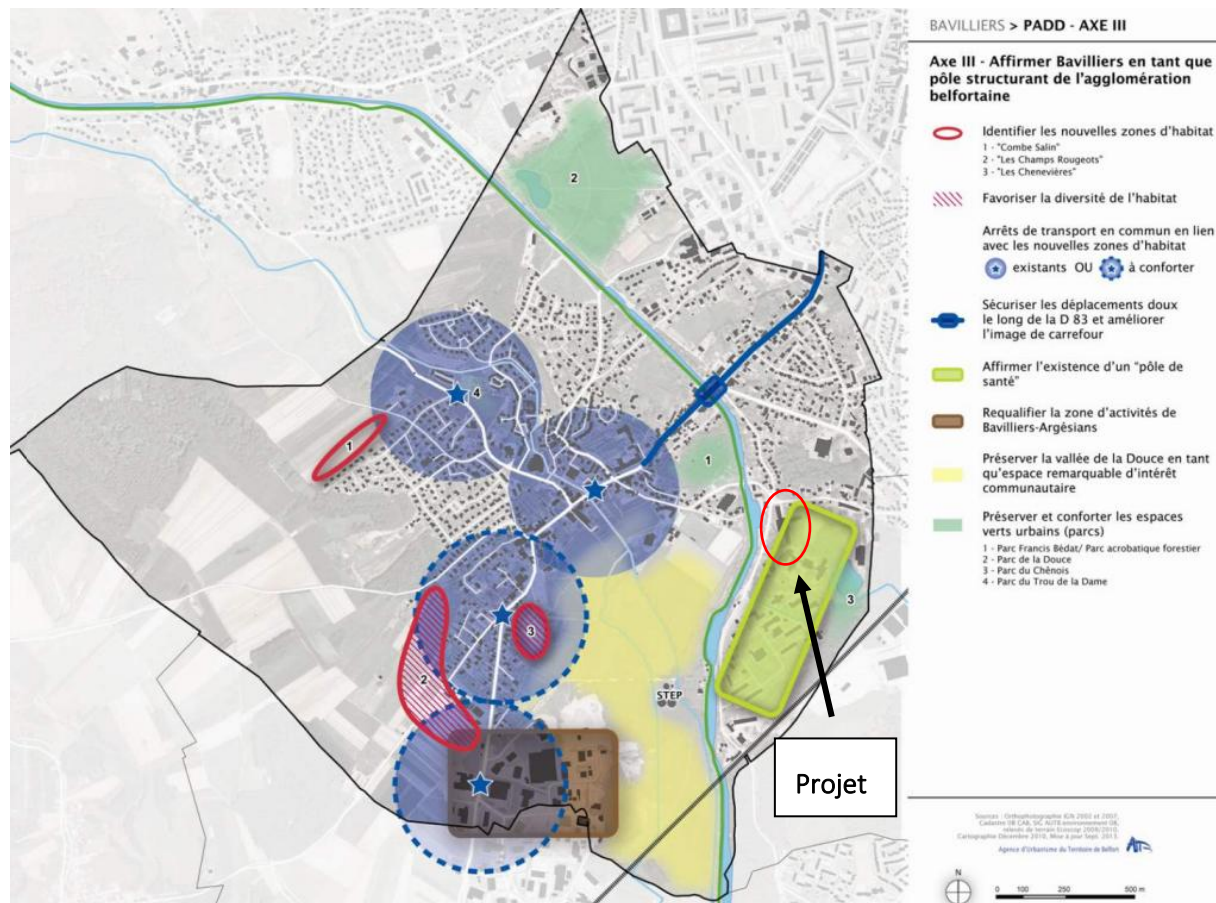


Figure 11 : Extrait du PADD de Bavilliers (source : PADD - PLU)

Le site représente une réelle opportunité de développer la ville sur elle-même, de densifier un espace déjà urbanisé, tout en respectant les contraintes du secteur. Il n'est concerné par aucune Orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

Ainsi, le projet de construction est compatible avec le zonage réglementaire en vigueur du PLU de Bavilliers. Il s'inscrit bien dans la dynamique attendue par les objectifs généraux du PADD et le nombre de place de stationnement respecte le règlement de la UB.

2.2.1.2 Le SCOT du Grand Belfort

La commune de Bavilliers appartient à la Communauté d'agglomération du Grand Belfort, dont le SCOT a été approuvé le 27 février 2014. La carte sur les zones stratégiques et significatives met en évidence le développement de la ZAC Bavilliers-Argiésans et la ZAC Nord. Le projet de construction n'entre pas dans ces ZAC. Aucune préconisation particulière n'est mise en avant dans le SCOT pour ce type de projet.

Le projet est donc compatible avec le SCOT du Grand Belfort, il respecte la trame verte et bleue et évite toutes consommations d'espace agricole et/ou naturel.

2.3 Développement durable et démarches de certifications environnementales

2.3.1 Objectifs de certifications et démarche chantier faibles nuisances

Le projet de restructuration des activités de soin et de réadaptation de l'hôpital nord de Bavilliers (90) vise l'obtention de la certification Haute Qualité Environnementale (HQE) Bâtiment V1.1, pour les établissements de santé, niveau très performant. Cette certification concernera uniquement le projet neuf.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Maître d'ouvrage s'est engagé dans une démarche volontaire de chantier faibles nuisances. À cette fin, une charte sera rédigée afin de fixer des objectifs

- qualitatifs : limitation des nuisances, des pollutions, formations environnementales des compagnons...
- quantitatifs : taux de valorisation des déchets en matière, en énergie

Cette démarche intègre une protection de la biodiversité (respect de la trame noire, protection des espaces sensibles...)

Cette charte permet également de répondre à l'ensemble des thématiques de la certification HQE. De plus, elle répond à trois enjeux principaux : la protection de l'environnement, la maîtrise des coûts et enfin l'exemplarité.

2.3.2 Insertion urbaine et qualité paysagère du projet

Une attention particulière est portée sur l'insertion harmonieuse du projet au sein de l'environnement existant et le paysage. Ces éléments sont détaillés dans la notice de présentation architecturale et paysagère réalisée en décembre 2024 et jointe en **Annexe 8A**.

Le projet s'organise en petites maisonnées, sur deux niveaux, ce qui diminue la perception d'un programme dense. Ces constructions sont bien adaptées au contexte local pavillonnaire et à l'environnement de quartier villageois. Un travail sur les toitures est également réalisé afin d'accentuer cette impression de constructions résidentielles. Cela permet de conserver le caractère domestique, familial et convivial de l'établissement du Chênois existant et d'intégrer harmonieusement le projet dans son environnement naturel.

Afin de minimiser l'impact du projet sur son environnement, le projet mise sur :

- **le traitement des constructions :**
 - utilisation de matériaux s'inscrivant dans la culture et l'identité locale ;
 - travail sur les couleurs des façades et des menuiseries afin de correspondre aux ambiances des tissus urbains avoisinants.
- **le traitement des espaces libres :**
 - espaces plantés réalisés en décaissé par rapport aux cheminements, ce qui permet de récolter les eaux de pluie ;
 - plantation d'une strate arbustive basse ornementale, de quelques arbres à grands développements.
- **l'organisation et l'aménagement des accès et des aires de stationnement :**

- implantation pour préserver au maximum le boisement existant ;
- mise en place d'aires de stationnement engazonnées (dalles alvéolées) ;
- places PMR et de dépose-minute traitées en dalles béton avec des joints poreux étroits ;
- nivellement du stationnement pour permettre la collecte par des noues plantées ;
- végétalisation importante.

Voir le plan des aménagements paysagers prévus dans le cadre du projet en figure 9.

Le PLU de la commune de Bavilliers exige le traitement des espaces libres en espaces verts ou bien la plantation d'arbres ou d'arbustes d'essences locales (privilégier les essences fruitières). Il impose également, dès lors que cela est possible, la conservation des arbres existants.

3. Diagnostic environnemental synthétique

3.1 Synthèse des enjeux environnementaux

Le tableau suivant identifie les éléments clés à intégrer au projet et formule des orientations environnementales générales à prendre en compte. Ces enjeux ont été intégrés au programme environnemental de l'opération qui fixe de façon contractuelle les exigences à respecter dans le cadre du dialogue compétitif.

Les thèmes **en rouge** constituent les plus forts enjeux environnementaux : ils feront l'objet d'une analyse plus complète dans les paragraphes suivants.

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux et orientations environnementales

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
Occupation du sol	Le projet s'implante sur une parcelle déjà urbanisée, occupée en partie par un ancien foyer et un parking. Le projet s'implante sur la parcelle cadastrale n°AI 122.	Déterminer puis préserver les enjeux écologiques éventuels, particulièrement en limite de site (voir prédiagnostic écologique).
PLU	D'après le PLU de Bavilliers en vigueur, depuis le 26/09/2018, les parcelles appartiennent à la section Ube qui correspond à une zone urbaine destinée à « l'accueil d'équipements publics et d'intérêt collectif ». Le PLU identifie un EBC à l'est du site, localisé en dehors de l'aire d'étude immédiate.	Respect du règlement du PLU en vigueur
Milieu humain	Le site est situé dans une zone déjà urbanisée, à vocation principalement résidentielle et comprenant des établissements de santé. Population : 4 595 habitants en 2021 à Bavilliers, représentant environ 4,55 % de la population de la CA du Territoire de Belfort. La tranche d'âge dominante est celle des 45/59 ans (19,7 % en 2021) alors que la tranche d'âge des 15/29 ans est la moins représentée (14,7 % en 2021). La population a diminué de 6,6 % depuis 2010. La répartition des tranches d'âge au sein de la commune est	Assurer l'intégration du projet dans son environnement urbain. Pour rappel le projet se situe en zone déjà urbanisée, principalement résidentielle.

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
	plutôt stable, à l'exception de la part des personnes de 60 ans ou plus qui a tendance à augmenter depuis 2010.	
Eau potable	D'après l'ARS Bourgogne Franche-Comté, la commune de Bavilliers n'est pas couverte par un captage d'eau potable et n'est pas non plus concernée par aucun périmètre de protection associé aux captages. Eau potable provenant essentiellement de la nappe souterraine à Sermamagny et de captages sur le Doubs. Les nouvelles constructions devront être raccordées au réseau d'alimentation en eau potable existant à proximité du site.	Pas d'enjeu particulier.
Climat	Le Territoire de Belfort se situe sur une zone d'interface marquée par un climat semi-continental. La station météorologique la plus proche du site est celle de Dorans. -<u>Température annuelle moyenne</u> : 10,9° C ; hivers frais et été agréables, soumis à quelques pics de chaleur ; -<u>Hauteur annuelle moyenne des précipitations</u> : 974 mm ; précipitations réparties tout au long de l'année et plus importantes en hiver ; -<u>Vents</u> : très majoritairement orientés selon un axe sud-ouest, inférieurs à 10 km/h, mais des rafales peuvent être recensées ; -<u>Ensoleillement</u> : assez faible, ciel nuageux tout au long de l'année.	Les fortes pluies seront à prendre en compte dans la conception du projet afin de limiter les ruissellements et protéger certains espaces extérieurs. Ainsi, un mode de gestion des eaux pluviales approprié devra être prévu dans le cadre du projet. Un DLE déclaratif est prévu dans le cadre du projet.
Milieu physique	<u>Topographie</u> : commune située en altitude, territoire vallonné ; topographie du site comprise entre 369 et 374 m NGF. Quelques talus sont visibles sur le site. Le projet nécessitera la réalisation de déblais/remblais. <u>Géologie</u> : Les sondages réalisés en 2024 sur le site ont démontré l'omniprésence d'argiles plus ou moins limoneuses ou marneuses ; ces sols ne sont pas favorables à l'infiltration des eaux pluviales. <u>Profondeur de la nappe</u> : D'après l'étude géotechnique réalisée par B3G2 en 2016, à proximité du site d'étude, la présence d'eau a été relevée entre -1 et -5 m. <u>Hydrogéologie</u> : nappe à écoulement libre principalement sédimentaire et présentant des caractéristiques karstiques. <u>Eaux</u> : SDAGE Rhône-Méditerranée 2022/2027 ; PGRI Rhône-Méditerranée 2022/2027 ; SAGE Allan approuvé en 2019	La topographie plane du site est compatible avec la nature du projet. Elle sera impactée par les déblais/remblais. La charte chantier faibles nuisances prévue dans le cadre du projet prévoira le recours à des remblais issus du réemploi ; les matériaux excédentaires seront également évacués vers des filières adaptées. Un mode de gestion des eaux pluviales approprié sera prévu ; il prendra en compte la topographie naturelle du site ainsi que la présence d'argiles, limitant l'infiltration des eaux. Ces éléments seront intégrés au DLE. La profondeur variable de la nappe est susceptible de la rendre vulnérable à une intervention souterraine. Toutefois, les argiles en présence la protègent de toute éventuelle pollution accidentelle ou chronique en surface. Un suivi de nappe actualisé sera réalisé dans le cadre du DLE. S'il met en évidence des interférences entre la nappe et le projet, des études complémentaires seront réalisées pour connaître les besoins en prélèvements dans la nappe. En effet, en cas d'interférences, la nappe est susceptible d'être impactée en phase chantier par les travaux (fondations essentiellement). Des mesures seront alors définies et intégrées au DLE. Respect des préconisations du SDAGE Rhône Méditerranée ainsi que du PGRI associé et du SAGE Allan

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
Sites et sols pollués	Plusieurs sites pollués susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols sont recensés par Géorisques sur la commune de Bavilliers et à proximité du site. Toutefois, ils sont tous dans un rayon dépassant les 500 m autour du site. Il n'y a pas de sites BASOL et BASIAS à proximité du projet.	Le site est compatible avec l'occupation prévue.
Milieu naturel	D'après le prédiagnostic écologique réalisé par EODD en juillet 2024 (Annexe 8B), les enjeux sont les suivants : -aucun espace naturel protégé n'a été recensé au sein de l'aire d'étude rapprochée ; -aucune continuité écologique régionale n'est recensée au sein de l'aire d'étude rapprochée, mais un alignement d'arbres et de bosquets faisant partie de la TVB locale est implanté sur le site ; - aucun habitat naturel n'a été recensé sur le périmètre du projet (anthropisés) ; -une ZH avérée, recensée par l'inventaire régional est interceptée par l'AER et deux habitats <i>pro parte</i> sont recensés au sein de l'AEI ; <u>Zone humide</u> : aucune zone humide n'a été recensée sur l'AEI d'après le critère habitat ; cependant près de 13 750 m ² de l'AEI est composée d'habitats <i>pro parte</i> . -aucune espèce protégée, ni patrimoniale floristique n'a été recensée sur le site mais 4 espèces invasives ont été inventoriées ; -plusieurs espèces faunistiques protégées ont été observées sur le site. <u>Avifaune</u> : 22 espèces observées dont 18 protégées ; 24 espèces potentiellement nicheuses ; <u>Mammifères</u> : 2 espèces protégées potentielles : Hérisson d'Europe et Écureuil roux <u>Chiroptères</u> : un gîte potentiel pour la reproduction, 12 espèces protégées potentielles dont 1 à enjeu fort et 11 à enjeu modéré <u>Amphibiens</u> : plusieurs espèces protégées à enjeux faibles ont été observées ainsi que 5 espèces protégées potentielles <u>Reptiles</u> : 5 espèces protégées potentielles <u>Insectes</u> : espèces communes, hormis un odonate dont le statut de conservation est défavorable et présentant un enjeu modéré En conclusion, les enjeux écologiques sont faibles à forts.	Le lien écologique avec la zone d'étude du projet est faible pour l'ensemble des périmètres d'inventaires et réglementaires identifiés à proximité. Toutefois, un alignement d'arbres et de bosquets, composantes de la TVB locale est recensé sur le site. Préservation des linéaires d'arbres existants, composantes de la TVB locale, potentiellement favorables aux déplacements et à la chasse de certaines espèces de chiroptères. Les milieux naturels et le bâti sont favorables à un cortège d'espèces variées et plusieurs habitats naturels sont favorables à la réalisation du cycle complet d'espèces protégées. La réalisation d'un diagnostic zones humides doit être réalisée. Il est préconisé la réalisation d'inventaires complémentaires afin de mieux caractériser l'enjeu pour certains taxons. Selon les résultats de cet inventaire, l'adaptation des travaux à effectuer ainsi que l'adaptation du planning des travaux devra être prévue. Diverses mesures sont proposées dans le cadre du diagnostic écologique ; elles tendent au développement et à la valorisation de la biodiversité du site. L'ensemble des investigations et des mesures associées seront présentées dans le DLE.
Contexte patrimonial et archéologique	Le site est situé en dehors de tout périmètre de protection de Monument historique (MH). Toutefois, l'ensemble de la commune de Bavilliers est concerné par une Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA).	La présence d'une ZPPA sur le site nécessitera de prendre des précautions et de respecter la procédure associée en cas de découverte fortuite. Une Consultation préalable de la DRAC sera réalisée.
Risques naturels	La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention du Risque Naturel (PPRN). <u>Risque inondation</u> : La commune est soumise à l'aléa	Si le site n'est pas concerné par l'aléa remontées de nappes présent sur le reste du territoire communal, la gestion des eaux pluviales est bien prise en compte afin d'éviter le ruissellement urbain. Les perméabilités mesurées sur site sont

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
	remontées de nappes entraînant l'inondation des caves, cependant, l'aire d'étude immédiate se localise en dehors de ce risque. <u>Risque mouvements de terrain</u> : La commune est concernée par un risque de mouvement de terrain par glissement, éboulement, affaissement, liquéfaction, toutefois, le site d'étude n'est pas soumis au risque de mouvement de terrain. <u>Risque sismique</u> : La commune et donc le site sont concernées par un risque sismique modéré. <u>Risque retrait-gonflement des argiles</u> : La commune et donc l'aire d'étude immédiate sont couvertes par ce risque. Il est considéré comme modéré. <u>Risque radon</u> : potentiel de catégorie 1, faible concernant la commune et donc l'aire d'étude immédiate.	comprises entre 2 et 5.10⁻⁷ m/s. Elles sont faibles mais le projet prévoit tout de même l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour la pluie de retour 100 ans (voir Annexe 8D Notice de gestion des eaux pluviales). -respect des dispositions de l'attestation parasismique. Le site est constructible ; toutefois, les risques liés au Retrait-gonflement des argiles (RGA) et aux séismes devront être pris en compte (risques modérés sur le périmètre du projet) :
Risques technologiques	La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Aucun risque lié à la présence d'installations nucléaires n'est recensé sur la commune (aucune installation dans un rayon de 20 km). Trois ICPE (dont 2 rejetant des polluants) sont présentes sur la commune : de l'autre côté du canal, à 2 k. Elles ne constituent donc pas un risque pour le projet. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses ne traverse le site d'étude, ni ne passe en bordure.	Pas d'enjeu particulier.
Nuisances sonores	Le site est localisé à proximité de plusieurs infrastructures routières, dont la rue Alfred Engel, située au nord du site et classée comme voie bruyante de catégorie 4. La bande sonore émanant de cette voirie est de 30m de part et d'autre de cette dernière. Une voie ferrée est également située à 400 m à l'est du projet. L'impact du trafic induit par le projet est non significatif.	Les bâtiments réhabilités et les nouvelles constructions seront conformes aux exigences réglementaires en termes d'isolation acoustique. De plus, le projet concerne un établissement de santé ; en tant qu'établissement sensible il sera soumis à des prescriptions particulières, renforçant sa protection vis-à-vis des nuisances.
Qualité de l'air	D'après Atmo Grand est, la qualité de l'air mesurée sur la commune en mars 2025 est bonne. La qualité de l'air peut varier et être moyenne, notamment en raison de la présence de particules fines PM_{2,5} (concentrations supérieures à la valeur seuil fixée par l'OMS). Le projet augmente le nombre de place de stationnement mais cela reste significatif par rapport au nombre de place déjà existante. Le projet ne sera donc pas de nature à engendrer des rejets dans l'air, hormis ceux liés à l'utilisation des véhicules de chantier lors des travaux et des véhicules des usagers en phase exploitation.	Prise en compte des enjeux de qualité de l'air grâce à : -l'incitation au report modal via la mise en place notamment de locaux vélos (mobilités douces, transport en commun) pour le personnel et les visiteurs ; -l'adaptation du territoire au changement climatique ; -la transition énergétique (efficacité énergétique des bâtiments, obtention du label HQE).
Accessibilité et déplacements	Le projet engendrera du trafic lors des différentes phases : -chantier : déplacements des poids-lourds amenant les matériaux et des employés ; -exploitation : le projet concerne un établissement de santé et entraînera des déplacements de patients, de visiteurs ainsi que du personnel soignant.	Déterminer les impacts du projet sur la circulation et prendre des mesures pour anticiper le bon écoulement du trafic en phase exploitation. Le stationnement véhicules et deux roues non-motorisées a été dimensionné en conséquence, permettant aux différents

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
	Le projet ne devrait pas apporter de nouvelles typologies de trafic sur le secteur. L'augmentation de la capacité d'accueil du site (passe de 755 à 940 personnes) est susceptible d'entraîner une augmentation du trafic ; toutefois cette hausse n'est pas significative. Le projet va créer également 89 nouvelles places de stationnement ouvertes au public et en déplacer 11. Il prévoit également des places de stationnement pour les deux roues non-motorisés, conformément au PLU. Le projet a été conçu de manière à limiter son impact sur le réseau routier et à permettre au trafic de rester fluide.	usagers de s'y garer.
Réseaux d'assainissement	La commune est dotée d'un réseau d'assainissement de type séparatif, c'est-à-dire que le réseau de récupération des eaux pluviales est différent de celui des eaux usées. L'assainissement des eaux usées de la ville est majoritairement collectif, mais quelques secteurs isolés, situés principalement au nord de la commune, sont concernés par l'assainissement non collectif. Le projet n'est pas de nature à produire des eaux usées industrielles polluées mais générera des eaux d'assainissement de type sanitaires.	Augmentation des besoins en eau potable et donc augmentation des eaux usées. Nécessité d'une desserte vers les réseaux existants de la zone déjà urbanisée. Le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour la pluie de retour 100 ans.
Projets environnants	Aucun impact cumulé n'est attendu avec le présent projet de restructuration de l'activité de soins médicaux et de réadaptation.	Sans objet : le projet n'a pas d'interférences délétères avec d'autres projets à proximité. De plus, la mise en place d'une charte chantier faibles nuisances permettra de limiter les impacts cumulés avec d'autres projets non connus à ce jour.
Conclusion	L'ensemble des objectifs environnementaux intégrés au projet participera à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.	

3.2 Thématiques à enjeu environnemental

3.2.1 Milieux naturels

Source : Prédiagnostic écologique - EODD, octobre 2024

Dans le cadre du projet, un prédiagnostic écologique a été réalisé par EODD en 2024. Le rapport complet est présenté en **annexe 8.C**.

3.2.1.1 Zonages du patrimoine naturel

Le projet est concerné par aucun zonage réglementaire mais il est concerné par de nombreux zonages d'inventaire :

- 10 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I ;
- 1 zone humide répertoriée par l'inventaire régional au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Ces zones sont localisées sur les cartes ci-dessous.



Figure 12 : Localisation des zonages d'inventaires à l'échelle de l'Aire d'étude éloignée (AEE)



Figure 13 : Localisation des zones humides avérées issue de l'inventaire régional (source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté)

3.2.1.2 Résultats du pré-diagnostic écologique

La synthèse des enjeux écologiques relevés dans le cadre du pré-diagnostic écologique figure dans le tableau et la carte ci-dessous. L'ensemble des résultats du pré-diagnostic écologique figure dans ce document, présenté en **annexe 8.C**.

Pour rappel, au stade actuel, il est conseillé de réaliser des investigations complémentaires afin de mieux caractériser l'enjeu pour certains groupes : avifaune (sessions de points d'écoute en période de nidification), amphibiens (sessions nocturnes en période de reproduction), reptiles (sessions diurne), chiroptères (examen des arbres du site, sessions d'écoute nocturne), flore (relevés floristiques complets pour la réalisation du diagnostic zone humide), sondages pédologiques (pour la réalisation du diagnostic zone humide).

Tableau 3 : Synthèse des enjeux écologiques identifiés lors du pré-diagnostic

THÉMATIQUES	DESCRIPTION	ENJEU	ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER
 PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES	• Zonages réglementaires : aucun zonage réglementaire n'est situé au sein de l'AEE ; • Zonages d'inventaire : présence de 10 ZNIEFF de type I dans l'AEE, présence d'une zone humide avérée (inventaire régional) au sein de l'AER, plusieurs espèces ayant servi à la désignation des ZNIEFF potentielles à l'échelle de l'AER.	FAIBLE	Connexion écologique pour les groupes à forte capacité de dispersion (oiseaux, mammifères, chiroptères, odonates). Quelques espèces ayant servi à la désignation des zonages sont à prendre en compte.
 HABITATS	• Continuités écologiques : alignements d'arbres et bosquets faisant partie de la trame verte locale ; • Habitats naturels : habitats en grande partie anthropisés et perturbés, bosquets et alignements d'arbres matures présentant cependant une certaine valeur écologique, aucun habitat à enjeux ; • Zones humides : deux habitats <i>pro parte</i> (représentant 13 750 m²).	FAIBLE	Réalisation d'un diagnostic zone humide (critère pédologique et floristique). Conserver au maximum les espaces naturels et éléments végétaux de l'AEI. Valoriser les éléments naturels présents sur le site.
 FLORE	• Flore patrimoniale et/ou protégée : aucune espèce recensée ; • Flore exotique envahissante : quatre espèces invasives inventoriées.	FAIBLE	Lors de la réalisation de travaux, une attention particulière devra être accordée aux espèces envahissantes afin de ne pas favoriser la prolifération de ces espèces.
 FAUNE	• Avifaune : 22 espèces observées dont 18 protégées ; 24 espèces protégées potentiellement nicheuses ; • Amphibiens : un complexe d'espèces protégées à enjeu faible, cinq espèces protégées potentielles ; • Reptiles : cinq espèces protégées potentielles ; • Mammifères : deux espèces protégées potentielles (Hérisson d'Europe et Écureuil roux) ; • Chiroptères : gîte potentiel pour la reproduction (arboricoles au sein des bosquets et des alignements d'arbres, bâti favorable), 12 espèces protégées potentielles dont 1 à enjeu fort et 11 à enjeu modéré ;	FAIBLE à FORT	Réalisation d'investigations complémentaires pour caractériser plus précisément les enjeux. Si des travaux devaient porter atteinte aux habitats ou site de reproduction d'espèces protégées ou à la survie d'espèces protégées ceux-ci devraient faire l'objet d'une demande de dérogation au titre des

- **Insectes** : espèces communes observées hormis un odonate à statut de conservation défavorable et présentant un enjeu modéré.

espèces protégées (dossier dit « CNPN »).

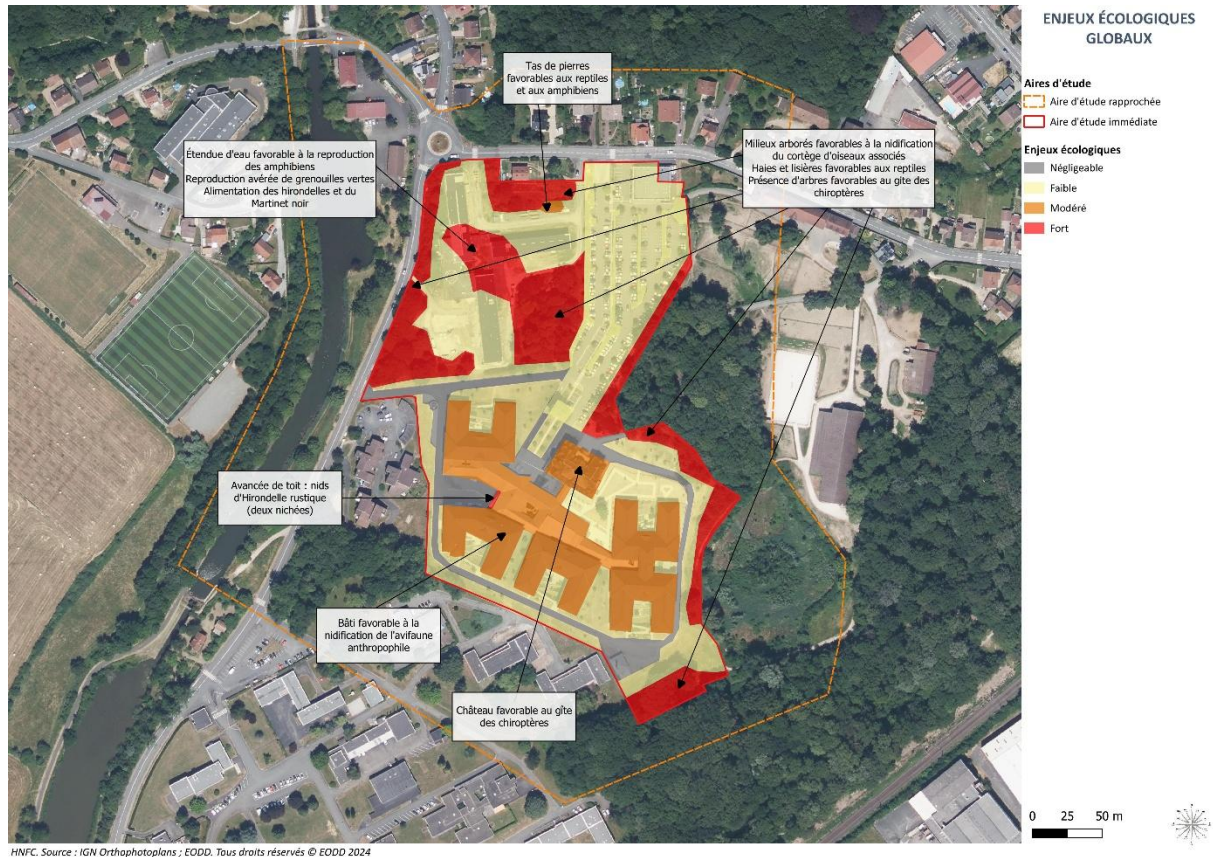


Figure 14 : Cartographie des enjeux écologiques globaux (source : pré-diagnostic écologique – EODD - 2024)

3.2.1.3 Perspectives

Compte tenu des potentialités qui ont été identifiées à la suite de ce pré-diagnostic écologique, **il est recommandé de réaliser des prospections complémentaires** ciblées lors de périodes favorables du calendrier écologique, et d'augmenter la pression de prospection afin de confirmer la présence ou l'absence des espèces jugées fortement potentielles dans la zone d'étude. **Il est également préconisé la réalisation de relevés floristiques et de sondages pédologiques afin se positionner sur l'existence d'une zone humide.**

Des échanges sont en cours avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne Franche-Comté concernant le niveau de pression des inventaires à réaliser et les mesures écologiques à mettre en œuvre. Ils seront intégrés dans le dossier loi sur l'eau.

3.2.2 Contexte patrimonial et archéologique

Source : Atlas des patrimoines, PLU de Bavilliers ; Légifrance

Le site n'impacte pas le patrimoine naturel ; la grotte de Cravanche, site classé le plus proche, est situé à 3,75 km au nord-ouest du projet. Il n'impacte pas non plus le patrimoine culturel puisqu'il n'intercepte aucun périmètre de protection des monuments historiques présents sur la commune et que la commune n'est concernée par aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR).

L'ensemble de la commune étant concerné par une Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA), cela est susceptible d'impacter le projet. Ces zones font l'objet de prescriptions particulières (diagnostic et fouilles notamment) afin d'éviter toute atteinte au patrimoine archéologique.

Constituent des éléments du patrimoine archéologique au sens de l'article L.510-1 du Code du patrimoine « *tous les vestiges, biens et autres traces de l'existence de l'humanité, y compris le contexte dans lequel ils s'inscrivent, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel* ».

L'archéologie préventive implique de déterminer, en amont des travaux, si des vestiges archéologiques sont susceptibles d'être présents sur les terrains concernés. Une carte nationale est établie afin de localiser l'ensemble des vestiges archéologiques présents sur le territoire.

Il est important de se questionner sur le patrimoine archéologique de l'aire d'étude immédiate car le projet va engendrer des travaux importants.



Figure 15 : Zone de présomption de prescriptions archéologiques concernant la commune

3.2.3 Autres thématiques à enjeu modéré

Les thématiques relatives à la topographie (apport important de remblais), à la gestion des eaux pluviales (sols imperméables non favorable à l'infiltration) et aux risques naturels (argiles et séismes) constituent des enjeux environnementaux modérés, tels que présenté dans le tableau de synthèse.

Des études environnementales plus poussées permettront de les considérer du mieux possible dans le projet. Ces éléments seront apportés dans le Dossier loi sur l'eau.

4. Effets sur l'environnement et mesures

Dans cette partie sont présentés les effets potentiels du projet sur l'environnement (sur les thématiques à enjeu pré-identifiées) en phase chantier puis en phase post-aménagement. Pour chacun des impacts mentionnés, des mesures sont proposées visant à éviter (ME), réduire (MR) ou compenser (MC) les effets négatifs. Des mesures de suivi (MS) et d'accompagnement (MA) peuvent également être proposées.

4.1 Phase chantier

La mise en œuvre d'une démarche de chantier faibles nuisances permettra de limiter les incidences temporaires du projet sur l'environnement. Cette démarche abordera les enjeux environnementaux généraux et ceux plus spécifiquement liés à l'opération. Les mesures préconisées dans le cadre du pré-

diagnostic écologique réalisé s'appliquent également à cette phase ; elles seront complétées à l'issue des inventaires supplémentaires prévus et des échanges avec la DREAL.

Tableau 4 : Synthèse des mesures en phase chantier

Thèmes	Impacts du projet	Mesures
Riverains	Nuisances sonores et émissions de poussières susceptibles de gêner les riverains résidant à proximité.	ME – Mise en place d'une charte chantier faibles nuisances MR – Adaptation des horaires des travaux MR – Limiter la prolifération des poussières
Économie locale	Création d'emplois directs et indirects	-
Patrimoine et paysage	Les travaux peuvent révéler la présence de vestiges archéologiques	ME – Consultation préalable de la DRAC et suspension des travaux en cas de découverte fortuite
Déplacements et accessibilité	Augmentation du trafic liée à la circulation d'engins de chantier	ME – Mise en place d'une charte chantier faibles nuisances MR – Sécurisation des accès MR – Aménagement d'aires de stationnement dédiées aux engins
Eaux superficielles	Potentielle pollution liée au ruissellement d'eau souillée	ME – Mise en place d'une charte chantier faibles nuisances MR – Stockage adapté des produits chimiques dans des zones à l'abri des intempéries MR – Choix et entretien des engins de chantier (engins conformes, contrôlés et nettoyés) MR – Mise en place d'une procédure d'urgence permettant une intervention rapide en cas de déversement accidentel MR – Identification des produits potentiellement polluants
Eaux souterraines	-	-
Eaux usées	Faible impact en phase chantier (émissions d'effluents par les employés du BTP)	ME – Mise en place d'une charte chantier faibles nuisances Gestion en filière adaptée
Eaux pluviales	-	-
Sols et sous-sols / pollution		Cf. mesures relatives aux eaux superficielles
Énergie	Empreinte carbone des matériaux de construction ; empreinte énergétique liée au chantier	MR – Choix de matériaux à empreinte carbone réduite (dans la mesure du possible) MR – Recours à des matériaux performants permettant de maîtriser les consommations d'énergie

		MR – Recours à un éclairage basse consommation, avec détecteur de présence et horloge MA – Sensibilisation des entreprises intervenant sur le chantier
Risques naturels	Site concerné par des risques sismique et RGA modérés, qui peuvent impacter la stabilité des nouveaux ouvrages	ME – Conception des aménagements en fonction de ces risques et respect des prescriptions figurant dans le PLU de Bavilliers MR – Réalisation d'une étude géotechnique
Milieu naturel	Dérangement de la faune Impact sur l'étendue en eau	Mesure en amont – Réalisation d'investigations complémentaires permettant de caractériser plus précisément les enjeux ME – Précautions tendant à limiter la prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) MR – Adaptation du planning de travaux MR – Évitement, balisage et protection des éléments d'intérêt écologique pendant les travaux MR – Défavorabilisation écologique avant travaux et maintien en l'état défavorable durant les travaux MR – Choix de la palette végétale et diversification des habitats MS – Suivi écologique de chantier
Nuisances sonores	Émissions de nuisances sonores liées aux engins de chantier (extraction, transport) et aux procédés de construction	MR – Recours à des engins respectant la réglementation relative aux émissions sonores MR – Adaptation du planning/des horaires des travaux, permettant de prendre en compte les phases bruyantes du chantier MR – Stratégie de limitation des nuisances sonores MS – Suivi de l'application de la charte chantier faibles nuisances
Nuisances lumineuses	Éclairage renforcé du chantier, notamment en période hivernale	MR – Maîtriser l'éclairage nocturne
Émission de poussières	Terrassements entraînant une production de poussières Circulation d'engins de chantier à l'origine de la formation de poussières	MR – Optimisation des déplacements afin de limiter les émissions de poussières MR – Protection des matériaux et des camions avec des bâches pour limiter l'envol de poussières
Déchets du BTP	Terres excavées, environ 2785 m³ Production de déchets inertes non dangereux et dangereux pendant la phase chantier	ME – Réduction des déchets à la source MR – Gestion des déchets de chantier MR – Mise en place d'un système de traçabilité des différents types de déchets et de leurs quantités

		MR – Favoriser le réemploi des déchets inertes et non dangereux MR – Favoriser le recyclage matière puis la valorisation énergétique des déchets MR – Éviter le mélange de déchets de manière à faciliter le tri MR – Envoi des déblais et déchets non réutilisables vers des filières adaptées MR – Élaboration d'un plan de déconstruction du projet en fin de vie
Conclusion	Les mesures ci-dessus seront reprises dans le cadre de la démarche chantier faibles nuisances mise en œuvre par les entreprises.	

4.2 Phase exploitation

Tableau 5 : Synthèse des effets en phase exploitation

Thèmes	Impacts du projet	Mesures
Population	Amélioration de l'offre de soins et de réadaptation sur le territoire communal	-
Patrimoine et paysage	-	ME – Aménagement extérieurs végétalisés et qualitatifs
Déplacements et accessibilité	Augmentation du trafic sur le secteur (non significative) Augmentation de l'offre de stationnement	MR - développement des modes actifs via la réalisation de locaux vélos
Ressource en eau	Augmentation des besoins en eau potable	
Eaux superficielles	Imperméabilisation de surfaces	ME – Limitation de l'imperméabilisation ME – Aménagement d'espaces verts ME – Mise en place de stationnement à revêtements semi-végétalisés (perméables) MR – Mise en place d'une gestion des eaux pluviales favorable à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour la pluie de retour 100 ans.
Eaux souterraines	Pas de prélèvement ou de modification des eaux souterraines	

Eaux usées	Augmentation du volume d'eaux usées à traiter	MR – Raccordement du projet au réseau d'eaux usées existant
Eaux pluviales	Installation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales adaptés et permettant de limiter le risque de pollution par ruissellement	Surveillance et entretien régulier des ouvrages.
Sols et sous-sols / pollution	Le projet ne sera pas de nature à engendrer des polluants.	-
Énergie	Consommation énergétique des bâtiments	MR – Qualité environnementale des bâtiments (certification HQE)
Milieu naturel	-	MR – Préservation de la perméabilité écologique du site pour la petite faune MA – Installation de refuges pour la petite faune MS – Suivi de la recolonisation de la biodiversité MR – Entretien raisonné des espaces verts MR – Évitement des pièges mortels
Niveaux sonore	Le projet n'émettra pas de nuisances particulières.	-
Qualité de l'air	- augmentation des places de stationnement (100 places, dont 89 créées et 11 déplacées) cette augmentation est non significative que la qualité de l'air.	MR – Développement des modes actifs via la création de locaux vélos afin de favoriser ce mode de déplacement pour les salariés
Émission de poussières	Le projet n'émettra pas de poussières en phase exploitation.	-
Nuisances lumineuses	Nouvelles émissions lumineuses sur le secteur de la friche.	MR – Éclairage adapté à la faune nocturne
Gestion des déchets	Production de déchets ménagers et médicaux non dangereux	MR – Tri sélectif des déchets à la source
Conclusion	Les mesures ainsi proposées permettent au projet de s'ancrer harmonieusement dans le contexte urbain, patrimonial et paysager de Bavilliers.	

Si l'inventaire des zones humides départemental n'identifie pas de zone humide sur le site, ce dernier est situé au sein d'un milieu probablement humide artificialisé.

L'analyse bibliographique issue du prédiagnostic écologique a identifié, des zones pro-partes aux ZH. Des investigations complémentaires doivent être réalisés par connaître l'état du milieu.

5. Autoévaluation

Le projet consiste en la réalisation d'une opération de construction neuve et de réhabilitation de l'hôpital Nord de Bavilliers (90). Il est situé sur une friche, dans un secteur urbanisé, anciennement occupée par un foyer, démoli à l'hiver 2023-2024.

Le projet permettra ainsi de créer des synergies entre les services, de restructurer les locaux et de les mutualiser, tout en évitant de consommer de nouveaux espaces.

Le chantier sera géré dans un objectif de réduction des nuisances grâce à la mise en place d'une démarche de chantier faibles nuisances. L'anticipation des enjeux environnementaux vise à les intégrer dans les différentes étapes du projet et permettrait d'être dispensé d'une évaluation environnementale.

De plus, un DLE à déclaration sera réalisé dans le cadre du projet, ainsi, la thématique du milieu naturel et de la gestion des eaux seront complétés. Enfin, des inventaires complémentaires viendront compléter le prédiagnostic écologique en lien avec la réalisation du DLE déclaratif.

6. Annexes

Annexe 8A : Notice architecturale et paysagère – MOE 2024

Annexe 8B : Étude géotechnique – B3G2, 2016

Annexe 8C : Prédiagnostic écologique - EODD, 2024

Annexe 8D : Note de gestions des eaux pluviales PC – Gruet Ingénierie 2025